

Droits de l'homme

Après tout, il faut se rendre à l'évidence, il y a des gens dans le monde qui, en ce moment même, songent à tenir un congrès sur la torture comme politique de certains gouvernements.

La déclaration du ministre est, naturellement, bien accueillie. C'est une idée qui fait son chemin depuis un certain temps et qui a été proposée notamment par la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme en 1970. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a, au cours de deux discours prononcés cette année: les 14 février et 20 mai, appuyé une telle proposition.

J'espère que la commission que le ministre entend créer répondra de ses actes directement au Parlement et non au cabinet ou à lui-même. J'espère aussi que le ministre pourra trouver un titre plus simple que celui de «Commission fédérale pour la protection des droits visant à l'égalité entre les individus», qui paraît lourd à certains d'entre nous.

Il y a vingt-cinq ans que les Nations Unies ont voté la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Canada n'a pas encore ratifié certaines conventions sur les droits adoptées depuis 1966. Il y en a trois: la convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels, la convention internationale sur les droits civiques et politiques et le protocole facultatif de la convention internationale sur les droits civiques et politiques. J'espère qu'avec la création de la commission que nous annonce le ministre, le gouvernement mènera ses travaux bon train et obtiendra le consentement des gouvernements provinciaux, ce qui lui permettra de ratifier ces conventions qui sont très importantes.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, nous nous réjouissons de la déclaration que le ministre de la Justice (M. Lang) a faite relativement à l'un des documents les plus importants de l'histoire de l'humanité, la Déclaration universelle des droits de l'Homme, en ce 25^e anniversaire de sa proclamation.

Ceux d'entre nous qui regardent le monde contemporain sont conscients qu'en dépit des nobles aspirations dont ce document témoigne, la réalité des choses est toute différente. Ainsi que l'orateur qui m'a précédé l'a signalé, les exemples de tortures directes, d'emprisonnements et de persécutions à des fins politiques ne manquent pas de par le monde. Nous n'avons pas encore abordé ces domaines si importants pour la préservation de la vie et du bien-être de tous les peuples, de sorte que je me joins au député de Fundy-Royal (M. Fairweather) pour déplorer la médiocrité des réalisations de notre pays, non pas pour son attitude à l'égard des droits de l'Homme, mais pour sa lenteur à ratifier les différentes conventions dans lesquelles le principe de la Déclaration des droits est censé s'incarner.

On a allégué, je le sais, que cela tenait au fait qu'au Canada, État fédéral, nombre de ces questions sont de compétence provinciale. Je dis au ministre et à tous ses collègues du gouvernement que le moment est venu de modifier notre politique en matière de ratification et, s'il le faut, de s'adresser encore aux provinces pour obtenir qu'elles autorisent la pleine adhésion du Canada aux conventions dans lesquelles s'incarne la Déclaration des droits.

Nous nous réjouissons nous aussi de la mesure législative qui promet la création d'une commission fédérale chargée de ces questions et particulièrement des questions relatives au statut de la femme. Nous appuyons entièrement le rapport de la Commission royale sur la situation

[M. Fairweather.]

de la femme et, même si l'on a fait certains progrès, nous savons qu'il reste beaucoup plus à faire à l'avenir.

Il y a un autre point à cet égard que nous prions le gouvernement de considérer. C'est-à-dire, la question d'une déclaration constitutionnelle des droits au Canada. Il y a quelques mois seulement la Cour suprême du Canada a rendu, dans l'affaire Lavell, une décision qui a fait naître des doutes sérieux quant à l'efficacité de la Déclaration des droits et à la protection qu'elle peut assurer contre la discrimination à cause du sexe. Nous croyions, et je pense que le premier ministre l'a déclaré il y a quelque temps, que le temps viendrait où il tenterait d'obtenir l'assentiment des provinces en vue de proposer une déclaration constitutionnelle des droits. Il a allégué que certaines élections allaient se dérouler. Je crois que les élections auxquelles il faisait allusion ont eu lieu. Il est maintenant temps de prendre des dispositions en vue de faire adopter une déclaration complète des droits. Je peux lui dire que nombre de personnes s'en préoccupent, que plusieurs gouvernements ont changé depuis ses dernières tentatives et que l'ambiance serait, je crois, tout à fait différente cette seconde fois. Nous accueillons donc favorablement cette déclaration et prions le gouvernement d'aller beaucoup plus vite et plus loin afin de garantir les droits de l'homme qu'il ne l'a fait jusqu'ici, tant à l'égard du domaine constitutionnel qu'à l'égard de la ratification de conventions internationales et de toute autre méthode d'exécution afin que ces mesures qui sont si essentielles à la vie et au bonheur de notre population et de celle du monde soient prises.

Je peux assurer au gouvernement que nombre de Canadiens se préoccupent sérieusement de cette question. J'ai eu l'occasion d'en juger à propos du sort des prisonniers politiques au Sud-Vietnam, alors que j'ai reçu des lettres innombrables à ce sujet. Je ne crois pas que les Canadiens soient pragmatiques et cyniques. Je pense qu'ils croient aux droits fondamentaux et que toute initiative directe de notre gouvernement dans ce domaine serait bien accueillie.

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, nous nous réjouissons d'autant plus de la déclaration faite par le ministre, qu'il est toujours temps, quand il n'est pas parfois trop tard, pour les personnes dont les droits ont déjà été brimés, de concrétiser des vœux qui, malheureusement, restent trop souvent au niveau des déclarations et des principes.

Si le but de la commission qui sera formée est d'aider davantage à la concrétisation de la sauvegarde des droits des individus, des familles et des peuples, bien sûr que nous sommes parfaitement d'accord. Je me réjouis particulièrement du fait que l'on ait pensé à consulter les organismes provinciaux, en vue de nous doter d'une commission coordonnée, et mieux adaptée à toutes les régions du pays.

Monsieur le président, je voudrais également souligner, entre autres, un exemple de la discrimination qui existe actuellement en ce qui a trait à l'âge des citoyens canadiens. En fait, on fait de la discrimination en refusant à une personne dont le conjoint n'a pas 65 ans, le droit à la totalité de la pension de sécurité de la vieillesse. En d'autres termes, si une personne a 65 ans et que son conjoint en a 60, on les punit, sous prétexte que l'homme ou la femme a choisi un conjoint cinq ans, ou même simplement un an plus jeune que lui. Voilà de la discrimination.

Monsieur le président, on ne donnera que \$179 à ce couple-là, contre quelque \$340 à un autre dont l'âge est